

Plan de Prévention du Risque inondation Meuse aval

Cartographie réglementaire Commune de Haybes Planche n°21

PREFET
DES ARDENNES

Direction
départementale
des territoires



Légende

- Zone urbanisée - hauteur de l'eau > 1 m
- Zone urbanisée - hauteur de l'eau < 1 m
- Zone urbanisée en site patrimonial remarquable - hauteur de l'eau > 1 m
- Zone naturelle bâtie - hauteur de l'eau < 1 m
- Zone naturelle
- Zone d'exception
- Zone arrière église
- Cote de crue centennale
- Sens d'écoulement de la Meuse
- Sections cadastrales

Service d'urbanisme
N° 2022-01
A-Chaumont-Révisé, le 13/01/2022
Le préfet des Ardennes
ALAIN BUCQUET

Echelle: 1/5 000
Janvier 2022

